



## Aucun salaires depuis plus d'un an

Par **ffb**, le **18/11/2017** à **12:50**

Bonjour,

[barre]Je vais volontairement être floue sur certaines choses, pour éviter d'être reconnue.[/barre]

J'ai eu il y a plus d'un an une promesse d'embauche dans un milieu " agricole " plutôt alléchant, nous avons donc tout quitté pour y aller ( mon travail, ma famille etc... ), mon conjoint a été embauché en 35h cdi et moi je suis tellement passionnée par ce milieu que je n'ai cessé de continuer à travailler d'arrache pied pour prouver à mes "" employeurs "" que j'étais la personne qui leur fallait, en espérant un jour avoir mon salaire.. en moyenne 56h/semaine, qui au final je n'ai jamais eu... aujourd'hui nous sommes fatigués, jnous n'avons même pas assez d'argent pour s'enfuir de ses personnes toxiques, méchantes et déloyales, nous leurs avons demandé de nous dédommager à l'amiable pour éviter d'aller au prud'hommes ( car nos employeurs ont le bras très long, j'ai peur que certaines personnes soient soudoyées et des représailles.. ). Les seules preuves que je peux apporter sont des e-mails, des photos et peut-être quelques écrits par des personnes témoins ( que si elles peuvent rester anonymes ) pour justifier ma présence et le fait que J'ai travaillé pour cette société. J'ai besoin de conseils... je travail 7jr/7, je n'ai pas vu ma famille depuis plus d'un an, je n'ai pas vu un médecin depuis plus d'un an également, je me nourris grâce à mon conjoint qui vit la même chose que moi, des heures incalculables et des préjudices moraux intolérables... Nous ne savons plus quoi faire...

Merci

Par **ASKATASUN**, le 18/11/2017 à 16:11

Bienvenue,

[citation]Je suis tellement passionnée par ce milieu que je n'ai cessé de continuer à travailler d'arrache pied pour prouver à mes "" employeurs "" que j'étais la personne qui leur fallait, en espérant un jour avoir mon salaire.. en moyenne 56h/semaine, qui au final je n'ai jamais eu...

[/citation]Vous êtes employée en CDI mais vous n'avez jamais été rémunérée ! ?

[citation]Aujourd'hui je suis fatiguée, je n'ai même plus d'argent pour m'enfuir de ses personnes toxiques, méchantes et déloyales, je leurs ai demandé de me dédommager à l'amiable pour m'éviter d'aller au prud'hommes ( car mes employeurs ont le bras très très long et j'ai peur que certaines personnes soient soudoyées... ).[/citation] Vos employeurs ne remplissent aucunes de leurs obligations vis à vis de vous et il est probable qu'il en soit de même au niveau administratif. Et vous pensez pouvoir résoudre cette situation de façon amiable ! ? Vous êtes naïve ? ! Pour ma part je vous suggère lorsque vous êtes au travail d'appeler les forces de l'ordre, gendarmerie et ou police en sollicitant leur aide pour une situation de détresse et de danger en demandant du secours. Vous indiquez le lieu où vous êtes, votre nom, puis vous coupez votre ligne.

Les forces de l'ordre vont venir sur place, et quand elles seront là vous leur déballez la situation d'esclavagisme mis en place par vos employeurs.

Ils peuvent avoir le bras long et soudoyer qui ils veulent. Si ils sont incapables de prouver l'établissement de fiches de salaires, les paiements correspondant, la D.U.E, le registre du personnel a jour, ils seront condamnés.

Une fois l'intervention des forces de l'ordre réalisée direction le Conseil de Prud'hommes pour récupérer vos salaires et un dédommagement puis la gendarmerie et la police nationale pour dépôt de plainte contre vos TENARDIERS pour dissimulation d'emploi salarié qui est un délit pénal.

Par **morobar**, le 18/11/2017 à 16:13

Il est bon de préciser pour compléter les excellents conseils, que le salarié n'est JAMAIS considéré comme complice dans une situation de travail non déclaré.

Par **ffb**, le 18/11/2017 à 16:34

Bonjour Askatasun, tout d'abord merci pour votre réponse ! Et maintenant pour répondre à vos questions :

Non ils ne m'ont fait signer aucun contrat, juste fait de belles promesses d'embauche ( " ne t'inquiètes pas un travail pour toi il y en a, dès qu'on pourra te donner un salaire on le fera " etc.. )

Et non je suis pas naïve, malheureusement je l'ai été au début n'ayant pas vu clair à leurs jeux, aujourd'hui j'ai juste peur que la justice se retourne contre moi et mon conjoint, juste parcequ'on demande notre dû et qu'ils ne veulent pas sortir un centime et qu'ils font parti de la haute société...

Ainsi j'ai peur que la police, "d'ici" est peur elle aussi des représailles... Nous sommes dans une société qui est différente de celle du continent...

Cependant est-il possible d'envisager des poursuites d'un prudhomme autre que celui de mon département ? Pour plus de sécurité..

Merci

Crdlt